L'avenir est dans le family office

Désormais encadrée par une loi, l'activité devrait donner un nouveau souffle à la place financière. Entretien avec la première société réglementée du genre.

Première société à avoir vu le jour sous l'empire de la nouvelle loi du 21 décembre 2012 relative aux family offices, Arche Family Office ouvre le bal d'une nouvelle ère au Luxembourg. Alors que certains prophétisent encore la fin de l'activité de banque privée au Grand-Duché, son dirigeant, Frédéric Otto, voit lui en cette nouvelle loi la possibilité de faire rebondir une fois de plus la place financière.

De notre journaliste
Delphine Dard

Photo : françois aussems

Pour Frédéric Otto, président d'Arche Family Office, le Luxembourg a pris une longueur d'avance avec la loi.

Si la crise financière a fait des dégâts et continue d'en faire dans le monde financier tant global que luxembourgeois, elle a aussi eu le mérite d'éclaircir et de préciser l'exercice d'un certain nombre d'activités.

Installé auparavant pendant près de 14 ans à la tête de la Banque privée Edmond-de-Rothschild Europe à Luxembourg, Frédéric Otto a une vision plus que complète de l'activité de banque privée et il avait pu sentir ces dernières années une perte de confiance des clients fortunés dans la manière dont étaient gérés leurs actifs.

Alors que la crise pousse aujourd'hui notamment les instances régulatrices à vouloir séparer de plus en plus les activités au sein des banques, un certain nombre de clients privés se demandaient en effet de plus en plus fréquemment s'il n'y avait pas un conflit d'intérêts pour une banque à gérer à la fois leurs actifs et ceux de leurs clients.

Frédéric Otto et ses associés, qui réfléchissaient déjà depuis quelque temps à la possibilité de créer une structure uniquement dédiée aux intérêts des clients, ont donc saisi l'occasion offerte par la nouvelle loi pour se lancer en tant que premier family office réglementé au Grand-Duché.

Si l'activité de family office existait déjà au Luxembourg, la loi a créé un statut clair qui définit le rôle du family office comme celui d'un chef d'orchestre indépendant, qui agit uniquement dans l'intérêt de ses clients.

«Un family office peut s'occuper de tout, qu'il s'agisse d'organiser le déménagement de son client, trouver une école pour ses enfants ou gérer ses actifs» souligne Frédéric Otto, mais «le family officer est un généraliste et à chaque fois, il va s'adresser dans chaque domaine à différents spécialistes et faire jouer la concurrence pour trouve celui qui répondra le mieux aux attentes de ses clients», reprend Frédéric Otto.

Le Luxembourg ouvre la voie

Or selon lui, cette activité, dans un contexte d'«onshorisation» de l'activité de banque privée au Luxembourg et de mise en conformité par rapport aux nouvelles normes fiscales, représente l'avenir de la place financière luxembourgeoise.

«Pour la plupart des activités bancaires, les centres de décision ne sont plus depuis longtemps au Luxembourg. Ici, les family offices vont de nouveau installer des centres de décision locaux», précise le dirigeant d'Arche Family Office.

Frédéric Otto envisage donc avec sérénité l'émergence prochaine d'autres family offices au Luxembourg, estimant que cette concurrence va justement contribuer à créer un nouveau pôle d'activité bancaire au Luxembourg.

Tout comme le Grand-Duché est le deuxième centre mondial derrière les États-Unis pour les fonds d'investissement, il souligne la possibilité pour le pays de devenir un centre de compétence international pour l'activité de family office.

En étant jusqu'à présent le seul pays dans le monde avec les États-Unis à avoir légiféré sur l'activité de family office, Frédéric Otto estime que le Luxembourg a su une fois de plus prendre une longueur d'avance sur les autres centres financiers.

Il est donc tout à fait optimiste sur la capacité du Luxembourg à rebondir après la crise, même si le nouvel environnement réglementaire international post-secret bancaire va nécessairement entraîner des restructurations au Grand-Duché.

Quant à savoir si le Luxembourg a la capacité d'attirer sur son sol ces nouveaux clients très fortunés ou du moins leurs sociétés, Frédéric Otto se dit également confiant.

Car si le pays n'a pas de montagnes comme la Suisse, en plus d'être le premier pays en Europe à avoir légiféré sur les family offices, il offre un cadre de vie et un environnement politique stable qui contribuent à faire de lui un pays qui figure bien sur le GPS de cette nouvelle clientèle.

750

LE CHIFFRE

Le Luxembourg a placé mardi avec succès un emprunt de 750 millions d'euros à 15 ans sur le marché primaire des obligations d'État.
Les titres, dont l'échéance est fixée au 19 mars 2028, portent un coupon de 2,25 %.
Le Luxembourg, qui bénéficie encore de son AAA chez S&P, a décidé de lancer cette première opération de l'année après avoir observé les réactions de marché après la dégradation de la note de l'Italie par Fitch. Il a ainsi été évalué que le marché pourrait réagir positivement à cette émission.
L'emprunt a été placé en moins de quatre heures et ce malgré un environnement volatile sur le marché des obligations d'État.
La réaction du marché a été analysée comme étant une marque de confiance envers le Luxembourg qui bénéficie actuellement d'un spread très faible avec la référence en Europe qui demeure le Bund allemand et dont le niveau se situe actuellement à 5,625 %.
Au total, 73 investisseurs ont participé à la transaction.
Les titres ont essentiellement été souscrits par des banques (à 57 %), devant les gestionnaires de fonds (27 %) et les assureurs et fonds de pension (16 %).
En matière de diversité géographique, les titres ont été souscrits essentiellement par des investisseurs présents au Luxembourg (28,3 %), en Allemagne (25,4 %) et en France (11,8 %).

AU LUXEMBOURG

BCL

Gaston Reinesch, président de la Banque centrale du Luxembourg (BCL), a reçu hier Solvita Aboltina, présidente du Parlement de la république de Lettonie, accompagnée d'une délégation officielle, à la BCL.
Les discussions ont essentiellement porté sur la situation économique actuelle de la Zone euro, ainsi que sur la demande d'adhésion de la Lettonie à la Zone euro.